

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	4 La finance 4.2 Les documents financiers en synthétique	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

- Celles externes à l'entreprise et qui sont la propriété d'autres entreprises. Il s'agit des **dettes**.
Par exemple, un emprunt est comptabilisé dans cette catégorie.

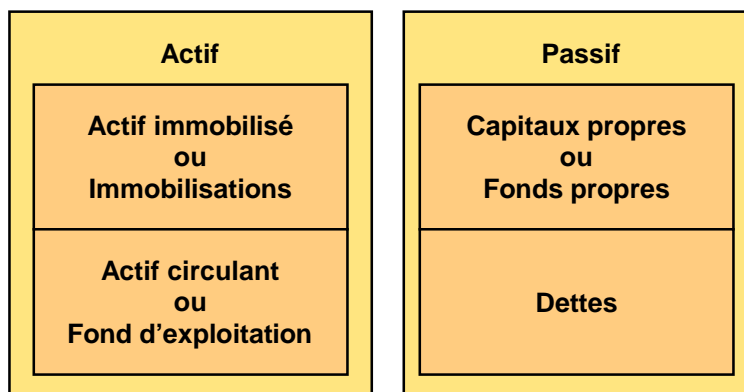


Tableau 57 – Le bilan comptable

Par définition :

$$\sum_{i \in \{\text{Actifs}\}} \text{Valeurs actifs}_i + \text{Perte} = \sum_{j \in \{\text{Passifs}\}} \text{Valeurs passifs}_j + \text{Bénéfice} = \text{Actif économique}$$

Pour que l'équilibre soit atteint, il y a soit une perte – destruction de valeur – ou soit un bénéfice – création de valeur.

4.2.3 Le compte de résultat

&

Le **compte de résultat** est un document faisant l'état des flux d'emplois et de ressources au cours d'un exercice. Il est présenté sous-forme d'un tableau à deux colonnes :

&

- La colonne de gauche présente la liste des sorties d'argent de l'entreprise. Elle s'appelle les **charges**. Elles se décomposent en :

&

- Celles faisant partie de l'exploitation courante de l'entreprise. Il s'agit des **charges d'exploitation**.
Par exemple, l'achat de matières premières est comptabilisé dans cette catégorie.

&

- Celles faisant partie de l'appel à des ressources externes à l'entreprise. Il s'agit des **charges financières**.
Par exemple, l'intérêt des emprunts est comptabilisé dans cette catégorie.

&

- Celles ne correspondant à aucun des deux cas précédents. Il s'agit des **charges exceptionnelles**.
Par exemple, le coût d'un procès est comptabilisé dans cette catégorie.

&

- La colonne de droite présente la liste des rentrées d'argent de l'entreprise. Elle s'appelle les **produits**. Ils se décomposent en :

&

- Ceux faisant partie de l'exploitation courante de l'entreprise. Il s'agit des **produits d'exploitation**.
Par exemple, la vente de produits ou de services est comptabilisée dans cette catégorie.

&

- Ceux faisant partie de l'exploitation financière des ressources de l'entreprise. Il s'agit des **produits financiers**.
Par exemple, le gain issu du placement de disponibilités est comptabilisé dans cette catégorie.

&

- Ceux ne correspondant à aucun des deux cas précédents. Il s'agit des **produits exceptionnels**.